

Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 6 avril 2009, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : M. Mario Lessard, M. Charles-Omer Brassard, Mme Marie-Thérèse Gervais, M. Marc Simoneau, formant quorum sous la présidence du maire, M. Martin Gingras. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Sont absents : Mme Pierrette Payeur, M. Daniel Fortin.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Prière et ouverture de l'assemblée.
2. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 2 mars 2009.
4. Présentation des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2008, par représentant de la firme comptable Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL.
5. Adoption du projet de règlement, modifiant le règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, concernant le pourcentage d'agrandissement autorisé d'un bâtiment dérogoire.
6. Résultats expertise sur conduite aqueduc avenue Normand.
7. Demande d'une contribution supplémentaire pour le tri des matières recyclables (22.00 \$ la tonne métrique).
8. Cotation pour l'achat d'un balai mécanique.
9. Cotation scie pour couper asphalte.
10. Formation offert par l'ADMQ « Intervention du gestionnaire en situation de crise, d'agressivité, d'intimidation et de menaces », le 23 avril à Princeville.
11. Délégation à la journée régionale canneberge dans le Centre-du-Québec (1^{er} mai)
12. Période de questions de l'assistance.
13. Demande pour installer antenne sur croix du Scott par le service de sécurité incendie de la MRC de l'Érable.
14. Nomination d'un maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2009.
15. Renouvellement de la marge de crédit de la municipalité.
16. Balayage des rues.
17. Autorisation pour la location, au besoin, d'une niveleuse pour l'entretien des chemins municipaux.
18. Demande d'une contribution financière pour l'activité « Le Relais pour la vie ».
19. Demande pour obtenir la location de la salle municipale gratuitement pour une soirée d'information sur la maladie d'Alzheimer, le mardi 28 avril prochain.
20. Demande d'aide financière par la Cellule Albatros de l'Érable.
21. Retrait liste vente d'immeubles pour non-paiement des taxes municipales.
22. Compensation pour l'entretien du sentier pédestre du Camp des copains.
23. Demande d'appui financier pour la revue annuelle Escadron 814.
24. Demande d'un soutien financier du Centre d'action bénévole de l'Érable inc..
25. Transfert de 2 000 \$ au service de loisirs.
26. Transfert de 500 \$ au Comité d'embellissement.
27. Correspondance.
28. Approbation des comptes.
29. États des revenus et dépenses au 31 mars 2009.
30. Varia. (dossier ambulance, poste essence, Bourse millénaire Cloé Marcoux, Prix « Flambeau » d'espoir Mme Céline Fortin)
31. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2009-051

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Marc Simoneau, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2009-052

Approbation du procès-verbal du 2 mars 2009.

Proposé par M. Marc Simoneau, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 2 mars 2009, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Dépôt du rapport financier de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2008, par M. Joël Minville, c.a..

M. Joël Minville, c.a., de la firme comptable Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, donne un résumé des états financiers de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2008, et indiquant un surplus d'exercice de 32 066.00 \$, laissant ainsi un surplus accumulé au montant de 132 680.00 \$. De plus, nous retrouvons un solde de 30,000.00 \$ au Fonds de roulement. M. Minville présente également les états financiers du service de Loisirs.

Règlement numéro 2009-01

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, déjà modifié, afin de modifier l'article 8.5.5 a) concernant l'extension ou la modification d'un usage, construction ou implantation dérogatoire protégé par droits acquis

Attendu que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin de modifier l'article 8.5.5 a) concernant l'extension ou la modification d'un usage, construction ou implantation dérogatoire protégé par droits acquis;

Attendu que de telles modifications respectent le contenu du plan d'urbanisme de la municipalité;

Attendu que le conseil a adopté par résolution, à la séance du 2 mars 2009, le projet de modification du règlement de zonage numéro 211;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Charles-Omer Brassard, à la séance du 2 mars 2009;

Attendu qu'une consultation publique sur ce projet de modification du susdit règlement de zonage a été tenue le 23 mars 2009, et précédée d'un avis public paru dans le journal Le Poliquin, le 13 mars 2009;

En conséquence, il est proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Les pourcentages indiqués à la fin de l'article 8.5.5.a), concernant l'agrandissement autorisé d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis, sont modifiés de la façon suivante :

Bâtiment de moins de 200 m² l'agrandissement autorisé est
de 50% de cette superficie
Bâtiment de 201 à 400 m² 45% de cette superficie
Bâtiment de 401 à 600 m² 40% de cette superficie
Bâtiment de 601 à 800 m² 35% de cette superficie
Bâtiment de 801 m² et plus 30% de cette superficie

Article 3 Toutes les autres dispositions de l'article 8.5.5 a) demeurent et s'appliquent comme si ici au long récit, en autant qu'elles ne sont pas incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

Article 4 Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Adopté à Laurierville, ce 6^e jour du mois d'avril 2009.

Martin Gingras
Maire

Réjean Gingras
Directeur général et sec.-trés.

Résolution : 2009-053

Adoption par résolution du règlement numéro 2009-01.

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil adopte le règlement numéro 2009-01, visant à modifier l'article 8.5.5 a) concernant l'extension ou la modification d'un usage, construction ou implantation dérogatoire protégé par droits acquis.

Que copie certifiée conforme de la présente résolution, ainsi que du règlement numéro 2009-01, soient transmises immédiatement à la MRC de l'Érable pour approbation, en vertu de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée

Résultats expertise sur conduite aqueduc de l'avenue Normand.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, dépose l'expertise de Localisation Bois-Francs inc., concernant la partie de conduite en ciment-amiante située dans l'avenue Normand.

Le préposé à l'expertise, M. Michel Bellemare, mentionne avoir fait la vérification de tout le réseau d'aqueduc avec le responsable du réseau d'aqueduc de la municipalité, M. François Gingras, et qu'aucune fuite a été détectée sur le réseau d'aqueduc le matin du 17 mars 2009, journée de l'expertise.

Comme le débit de la borne fontaine située sur l'avenue Normand est comparable à celui des autres bornes fontaines situées dans ce secteur, et que la municipalité n'a relevé aucun bris au cours des 10 dernières années sur cette partie de conduite, il est recommandé d'attendre d'avoir des travaux majeurs dans cette rue (ex. : travaux de pavage), avant de procéder au changement de la conduite.

En conséquence, il est convenu que lors de la prochaine séance régulière du conseil, la municipalité modifiera sa programmation de travaux de l'année 2009 présentée dans le cadre de l'aide financière provenant du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et des contributions du gouvernement du Québec, afin de proposer d'autres travaux à la place des travaux de renouvellement de conduites en ciment-amiante.

Résolution : 2009-054

Demande d'une contribution supplémentaire pour le tri des matières recyclables.

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie éprouve présentement des difficultés financières suite à l'effondrement du marché des matières recyclables;

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie s'adresse à la municipalité pour une aide supplémentaire de 22.00 \$ la tonne métrique pour le tri des matières recyclables, et ce, à compter du 1^{er} février 2009, portant ainsi le tarif à 47.00 \$ la tonne métrique;

Attendu que la municipalité de Laurierville a signé une entente intermunicipale avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie le 22 décembre 2006, laquelle entente indique que le tarif pour le tri des matières admissibles au centre de tri est de 25.00 \$ la tonne métrique, et que ce tarif est garanti pour les 5 premières années de l'entente;

Attendu que l'aide supplémentaire sera réévaluée mensuellement, en fonction de la hausse des prix moyens vendant des matières triées, afin de revenir, dans les plus brefs délais, au tarif établi dans l'entente, soit 25.00 \$ la tonne métrique;

Après délibérations, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Marc Simoneau, et résolu unanimement, que ce conseil refuse de verser une aide supplémentaire de 22.00 \$ la tonne métrique, à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, attendu que le tarif de 25.00 \$ la tonne métrique fixé dans l'entente, est garanti pour les années 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011.

Adoptée

Résolution : 2009-055

Cotation pour l'achat d'un balai mécanique.

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de faire l'achat d'un balai mécanique de 2 mètres de largeur de marque Agric, et ce au prix de 3,200 \$, taxes non incluses, selon une cotation déposée par le Garage Alfred Charest inc., datée du 3 avril 2009.

Que le balai mécanique s'installe sur le tracteur AGCO de la municipalité;

Que le balai mécanique permettra de balayer les cours de l'édifice municipal, de la caserne, du garage municipal et du Pavillon récréatif, en plus de balayer l'intersection des chemins municipaux et de certaines rues du secteur village, et ainsi permettre des économies au niveau du temps de balayage de rues avec le balai aspirateur motorisé de la Ville de Plessisville.

Adoptée

Résolution : 2009-056

Cotation pour scie à béton et asphalte.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. François Gingras, inspecteur municipal adjoint, à faire l'achat d'une scie à béton et asphalte au prix de 399.00 \$, taxes non incluses, selon une cotation d'Outil Mag de Victoriaville datée du 3 avril 2009.

Adoptée

Résolution : 2009-057**Formation offert par l'ADMQ.**

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à une journée de formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec, soit « Intervention du gestionnaire en situation de crise, d'agressivité, d'intimidation et de menaces », laquelle se déroulera le 23 avril 2009 à Princeville.

Que le coût d'inscription est de 169.31 \$, incluant les taxes, le repas du midi et le manuel de formation.

Que les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

Adoptée**Résolution : 2009-058****Délégation à la journée régionale canneberge dans le Centre-du-Québec.**

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil délègue M. Marc Simoneau, conseiller, à participer à une journée d'information intitulée « **Canneberges : des questions, des réponses** », le 1^{er} mai prochain à l'Auberge Godefroy de Bécancour.

Que cette journée est une initiative de la Table des Préfets du Centre-du-Québec.

Que les frais de déplacements ainsi que le coût d'inscription au montant de 50.00 \$, sont défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

Adoptée**Période de questions de l'assistance.**

- Intervention de M. Benoît Roy, demandant si les préposés à la vérification des avertisseurs de fumée du Service de sécurité incendie régional de l'Érable sont bien identifiés, et si parmi les préposés, il y a des pompiers de Laurierville.

Le maire, M. Martin Gingras, mentionne qu'il n'y a pas de pompiers de Laurierville qui agit comme préposé à la vérification des avertisseurs de fumée, mais que les préposés du Service de sécurité incendie régional de l'Érable sont bien identifiés.

Résolution : 2009-059**Antenne sur la croix du Rang Scott par le Service de sécurité incendie régional de l'Érable.**

Attendu que le Service de sécurité incendie régional de l'Érable éprouve certaines difficultés au niveau de la communication radio avec les responsables du Service de sécurité incendie de la caserne de Laurierville;

Attendu que selon le directeur du Service de sécurité incendie régional de l'Érable, M. Mario Gagné, la pose d'une antenne sur la croix du Rang Scott améliorerait sensiblement le signal radio des responsables du Service de sécurité incendie de la caserne de Laurierville;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le Service de sécurité incendie régional de l'Érable à faire installer par son fournisseur de radio mobile, une antenne sur la croix du Rang Scott, afin de

remédier au problème de signal radio avec les responsables du Service de sécurité incendie de la caserne de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2009-060

Nomination d'un maire suppléant pour mai, juin et juillet 2009.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, que M. Daniel Fortin, est nommé maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2009, et qu'en conséquence, en l'absence du maire, il soit autorisé à signer les chèques et autres documents bancaires avec la Caisse populaire Desjardins de l'Érable. De plus, ce dernier remplit les fonctions du maire, en son absence, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, comme stipulé à l'article 116 du Code municipal de la Province de Québec.

Adoptée

Résolution : 2009-061

Renouvellement de la marge de crédit à la Caisse populaire Desjardins de l'Érable.

Proposé par M. Marc Simoneau, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, de renouveler la marge de crédit variable de la municipalité auprès de la Caisse populaire Desjardins de l'Érable, au montant de 150,000\$. Ce montant sera versé, au besoin, par tranche de 1,000 \$ ou de multiple de 1,000 \$, et devra être valide jusqu'au 30 avril 2010. La marge de crédit sera remboursable dès les entrées de fonds.

Le maire, M. Martin Gingras, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2009-062

Balayage des rues.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, de louer les services du balai aspirateur motorisé de la Ville de Plessisville, pour le balayage des rues, en saison printanière, au tarif horaire de 120.00 \$, taxes non incluses. Ce prix inclut l'opérateur du balai mécanique.

Que les travaux de balayage de rues soient effectués vers la fin du mois d'avril.

Que le nombre d'heures estimées pour les travaux est d'environ 16 heures, pour un déboursé de 2 167.00 \$, taxes incluses, soit environ 1 500 \$ de moins que pour l'année 2008, attendu l'achat d'un nouveau balai mécanique par la résolution numéro 2009-055.

Adoptée

Résolution : 2009-063

Location niveleuse pour l'entretien des chemins.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur municipal, M. Henri Manningham, ou son adjoint, M. François Gingras, à louer, au besoin, les services d'une niveleuse avec opérateur pour l'entretien des chemins municipaux en gravier pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre 2009.

Que les frais de location d'une niveleuse pour la période susmentionnée sont d'environ 4 500.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2009-064

Contribution financière pour l'activité « Relais pour la vie ».

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Marc Simoneau, et résolu unanimement, qu'un montant de 400.00 \$ soit versé à la Société canadienne du cancer, dans le cadre de l'activité « Relais pour la vie », qui se déroulera dans la nuit du 20 au 21 juin 2009 à Plessisville.

Que l'activité consiste à marcher à relais de 19h00 à 7h00, par équipe de 10 personnes.

Que le coût d'inscription est de 1 000 \$ par équipe.

Que le chèque de 400 \$, au nom de la Société canadienne du cancer, soit remis à l'équipe de Mme Nadia Marcoux de Laurierville, pour payer une partie de l'inscription.

Adoptée

Résolution : 2009-065

Salle municipale pour activités au profit de la maladie d'Alzheimer.

Attendu que M. Francis Martel s'adresse à la municipalité pour obtenir gratuitement la location de la salle municipale, afin d'organiser 2 activités sur la maladie d'Alzheimer, et obtenir un appui financier de la municipalité pour l'activité « Marche de la mémoire »;

Après délibérations, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la demande de M. Francis Martel, à l'effet d'utiliser la salle municipale gratuitement à l'occasion d'une soirée d'information sur la maladie d'Alzheimer, le mardi 28 avril 2009, ainsi que le 31 mai 2009, dans le cadre de l'activité « Marche de la mémoire », au profit de la Société Alzheimer du Centre-du-Québec.

Attendu que la municipalité met à la disposition de M. Martel, la salle municipale gratuitement pour ces deux activités, ce conseil juge à propos de ne pas verser une contribution financière à l'occasion de la « Marche de la mémoire ».

Adoptée

Résolution : 2009-066

Demande d'aide financière par la Cellule Albastros de l'Érable.

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, qu'un montant de 100.00 \$ soit versé à la Cellule Albastros de l'Érable.

Que les bénévoles de la Cellule Albastros de l'Érable répondent aux besoins d'accompagnement des personnes de tous âges atteintes d'une maladie grave, avec la collaboration des intervenants du CSSS d'Arthabaska et de l'Érable.

Adoptée

Résolution : 2009-067

Retrait liste vente d'immeubles pour non-paiement des taxes municipales.

Attendu que la municipalité a transmis à la MRC de l'Érable, au début du mois de mars 2009, son état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et scolaires;

Attendu que l'état comprenait un seul immeuble soit la propriété de Mme KatyTétreault au 117 Route de la Station;

Attendu que cette dernière a payé les arrérages de taxes jusqu'au 31 décembre 2007;

En conséquence, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier avise la MRC de l'Érable de retirer l'immeuble de Mme Katy Tétreault au 117 route de la Station à Laurierville, de l'état des immeubles qui doivent être vendu pour le non-paiement des taxes municipales et scolaires.

Adoptée

Résolution : 2009-068

Compensation pour l'entretien du sentier pédestre du Camp des copains.

Attendu que M. Alcide Côté et M. Jacques Demers ont entretenu le sentier pédestre conduisant au Camp des copains durant la dernière saison hivernale, avec leur équipement de déneigement;

Attendu que le Camp des copains a compilé près de 2 000 visites durant la dernière saison hivernale;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, qu'un montant de 250.00\$ soit versé à M. Alcide Côté et à M. Jacques Demers, en guise de compensation pour le déneigement du sentier pédestre du Camp de copains, au plaisir des nombreux utilisateurs.

Adoptée

Résolution : 2009-069

Appui financier à l'Escadron 814 Optimiste de Plessisville.

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de prendre un espace publicitaire dans la revue annuelle 2009 de l'Escadron 814 Optimiste Plessisville.

Que l'espace publicitaire (carte d'affaire) représente un déboursé de 35.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2009-070

Demande d'aide financière pour souligner l'action bénévole.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Marc Simoneau, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de verser un montant de 200 \$ au Centre d'action bénévole de l'Érable inc., dans le cadre de l'activité « HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES » au cours de laquelle le Centre d'action bénévole procédera à la nomination d'un bénévole et d'un organisme de l'année.

Que cette activité se tiendra le jeudi 23 avril 2008 au Centre communautaire de Plessisville.

Adoptée

Résolution : 2009-071

Transfert au service de loisirs.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 2,000 \$, de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Résolution : 2009-072

Transfert au Comité d'embellissement.

Proposé par M. Marc Simoneau, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, qu'un montant de 500.00 \$ soit transféré de l'administration générale au comité d'embellissement, en vue du bon fonctionnement du comité.

Adoptée

Correspondance.

- Réception du rapport d'approbation du budget 2009 révisé de l'OMH de Laurierville par la Société d'habitation du Québec, lequel indique que le déficit prévu est de 39 352 \$, dont 90 % est assumé par la Société d'habitation du Québec, représentant le montant de 35 417 \$, et 10 % par la municipalité de Laurierville, pour un montant de 3 935 \$.
- Lettre de la ministre des Transports, Mme Julie Boulet, informant les membres du conseil, que la municipalité recevra la subvention de 10,000 \$ au complet cette année, au lieu que sur une période de 3 ans, comme prévu initialement.
- Réception du règlement numéro 299 de la MRC de l'Érable adopté le 17 mars 2009, lequel modifie le règlement numéro 274 relativement à l'Établissement du Service de sécurité incendie régional de l'Érable (SSIRÉ), ainsi que du règlement numéro 300, adopté également le 17 mars 2009, lequel modifie le règlement numéro 260 relatif au traitement des élus de la MRC de l'Érable.
- Lettre de Mme Ginette Bureau de Recyc-Québec annonçant que la compensation estimée qui sera remise pour la collecte sélective des matières recyclables de l'année 2007 devrait être d'environ 9,000 \$. Ce montant sera versé à l'automne 2009.
- Offre de service de M. Denis Côté pour effectuer des travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux, au prix de 90.00 \$ de l'heure, taxes non incluses.

Liste des comptes

Sélection Reader's Digest : Achat d'un livre	51.40
Ferme Fraidis Inc. : Remboursement de frais de mutations	782.00
Aline Desrochers : Achat de 3 livres	57.05
Carte Sonic : Essence du 02/03/09 au 23/03/09	270.75
Aline Desrochers : Achat 4 livres	70.00
SSQ : Régime retraite employés mars 09	1 085.96
Receveur Général du Canada : Remises pour mars.	1 437.73
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour mars.	3 229.02
Caisse Desjardins : Capital et intérêt sur emprunt 2000-10.	10 226.60
Caisse Desjardins : Intérêt sur emprunt 2003-06.	1 874.86

Salaire : Rémunération employés avril 09	9,967.04
L'Excellence : Ass.-collectives des employés avril 09	1,357.10
SSQ : Régime retraite employés avril 09	1,085.96
Fonds de l'information foncière : 2 mutations en mars 09	6.00
CSST : Cotisation 2009	4,672.68
Formiciel : 1000 chèques.	427.80
MicroMédica : Contrat 2 mois ordinateur biblio	54.02
CPU Service inc. : Installation nouveau logiciel biblio	101.59
Me Johanne Lemieux : Honoraires cour municipale	142.79
Editions juridiques FD : Mise à jour lois municipales	139.65
Petite caisse : Timbres, frais de déplacement et déblaiement allées	211.06
Mégaburo : Papeteries bureau	118.01
Buropro: Papier 8½X11 et 8½X14, pinces.	124.15
Claire Gosselin : Frais déplacement et dépenses	118.61
Marius Marcoux & fils : Réparation 4 interventions pour luminaires	335.81
MRC de l'Érable : Quote-part sécurité publique 50%.	25,872.29
JM Samson inc. : Service lift pour décharger palettes asphalte	16.93
Denis Côté : Entretien abords pont Grosse-Ile hiver 08-09	1,298.06
SCA des Appalaches : Huile à fournaise, diesel et pièces diverses	4,223.49
Charest International : Pièces camions	36.12
Commission des Transports : Cotisation pour 2 véhicules	61.00
Garage E. Boissonneault : Pièces tracteur	79.64
Praxair : Oxygène garage	69.80
Renaud Bergeron : Déneigement pour sortir bois de la terre municipale.	112.88
Localisation Bois-Francis : Recherche fuites réseau aqueduc	258.62
Biolab : Analyses d'eau en mars 09	323.17
Danovar : Réparation sonde à la station de pompage.	1,048.05
Grégoire & fils : Pelle, marteau et gravier lors fuite eau Rg Scott	1,583.91
Goudreault Electricque : Trouble cabane des pompes lors fuite eau.	48.54
Sable Marco : Asphalte froide (2 palettes).	1 180.73
Hydro-Québec : Lumière de rues pour mars.	835.96
Hydro-Québec : Service édifice municipal.	599.41
Hydro-Québec : Service caserne.	214.48
Hydro-Québec : Service bibliothèque.	417.27
Hydro-Québec : Service station pompage aqueduc.	985.50
Hydro-Québec : Service au réservoir Rang Scott.	167.26
Hydro-Québec : Service à la croix du Rang Scott.	79.63
Hydro-Québec : Service au garage municipal.	327.76
Hydro-Québec : Service système septique commun.	79.32
Plomberie & Chauffage F.P. inc. : Circulateur chauffage édifice mun..	338.63
OMH de Laurierville : Suppl. au loyer pour avril.	104.46
ORAPÉ : Service pour mars.	232.50
Bell Canada : Service pour avril.	634.30
Gaudreau Environnement inc. : Service pour mars.	4 463.44
Régie de la Mauricie : Service pour mars.	2 182.17
Réseau biblio : Papeteries bibliothèque.	16.37

Résolution : 2009-073

Approbation des comptes.

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 mars 2009.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 mars 2009 avec comparatif de l'année 2008, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 273 253.28 \$, et des déboursés au montant de 236 660.59 \$, laissant un solde en caisse de 183,067.27 \$.

Varia.

Dossier ambulance.

Le maire, M. Martin Gingras, informe les membres du conseil, que le dossier de l'ambulance à Laurierville est maintenant clos. En effet, ce dernier mentionne que M. Jacques Couture, propriétaire de Ambulance Jacques Couture inc., qui avait entrepris des procédures judiciaires contre l'Agence de santé et des services sociaux suite au retrait de son permis pour le service ambulancier, en mars 2006, a réglé le dossier hors cour, et que l'entente hors cour prévoit qu'il ne pourra obtenir un permis pour un service ambulancier à Laurierville.

Poste essence.

Le maire mentionne que le dossier d'un poste à essence à Laurierville est toujours actif, que le premier promoteur a abandonné le projet, mais qu'un nouveau promoteur s'est manifesté, lequel déposera sous peu sa demande d'aide financière au CLD de l'Érable,

Résolution : 2009-074

Félicitations à Mme Céline Fortin et Mme Cloé Marcoux.

Il est résolu unanimement que des lettres de félicitations soient adressées à Mme Céline Fortin pour le prix « **Flambeau d'espoir** » décerné lors de la journée de la femme le 8 mars dernier à Plessisville, et à Mme Cloé Marcoux pour la réception d'une **bourse du millénaire** délivrée par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire , grâce à son implication social et ses bonnes notes scolaires.

Adoptée

Résolution : 2009-075

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Maire.

directeur général et secrétaire-trésorier.